



Bithérapies d'Anticorps Monoclonaux

Prise en charge des patients à risque élevé d'évolution vers les formes graves Hauts-de-France

➤ Procédure pour le médecin

Le médecin :

- informe de la possibilité de bénéficier d'un transport sanitaire
- informe de la possibilité de traitement par bithérapie et de la conduite à tenir en cas de symptômes
- propose et aborde la question de l'isolement associé au traitement :
 - ✓ domicile
 - ✓ ou équipes mobiles covid URPS de ville
 - ✓ ou hôtel covid (CTAI, en lien avec les Préfectures), uniquement pour 2 départements :
 - Nord : Tél.03.20.30.51.60
 - Pas-de-Calais : Tél.03.21.21.24.34
- appelle le Centre Anti Poison (CAP) : Tél.08.00.59.59.59
Une PCR de < 24 heures avant administration des Ac est souhaitée



MÉDECINS LIBÉRAUX
HAUTS-DE-FRANCE
NORD-PAS DE CALAIS / PICARDIE

**Retrouvez le document
sur notre site Internet :**

**[www.urpsml-hdf.fr/coronavirus-covid-19-
prise-en-charge-patients/](http://www.urpsml-hdf.fr/coronavirus-covid-19-prise-en-charge-patients/)**